

Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets



SOMMAIRE

Préambule	p 3
1 – Présentation générale du service	p 3
1.1 – Territoire et compétence	p 3
1.1.1 – Territoire concerné	p 3
1.1.2 – Compétence collecte	p 5
1.1.3 – Compétence traitement	p 5
1.2 – Les marchés publics	p 5
1.3 – Le service collecte sélective	p 6
1.4 – Les événements marquants de l'année	p 6
1.4.1 - Intégration de la Commune de Mézy-Moulins	p 6
1.4.2 - Choix de la redevance comme mode de financement incitatif	p 7
1.4.3 - Préparation des marchés collecte redevance incitative	p 8
1.4.4 - Nouveau marché d'exploitation de la déchèterie et ouverture supplémentaire	p 8
1.4.5 - Nouvelles filières de recyclage à la déchèterie	p 9
1.4.6 - Nouveaux contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective	p 10
1.4.7 - Réalisation d'un guide déchets	p 11
2 – Les indicateurs techniques	p 12
2.1 – La collecte	p 12
2.1.1 – L'organisation de la collecte	p 12
2.1.2 – La collecte sélective	p 15
2.1.3 – La gestion du parc de bacs	p 16
2.1.4 – La déchèterie	p 17
2.1.5 – Les autres collectes de déchets	p 17
2.1.6 – Les tonnages collectés en 2013	p 20
2.1.7 – Évolution des tonnages et du taux de valorisation	p 20
2.2 – le traitement	p 22
2.2.1 – Les déchets ménagers résiduels	p 22
2.2.2 – Les déchets recyclables	p 22
2.2.3 – Les déchets verts collectés en porte à porte	p 24
2.2.4 – Les déchets issus de la déchèterie	p 24
2.3 – Synthèse des performances	p 25
3 – La politique de prévention des déchets	p 26
3.1 – Programme Local de Prévention	p 26
3.2 – Définition du programme d'actions	p 26
3.3 – Poursuite des actions de sensibilisation au compostage	p 31
3.4 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	p 33
4 – Communication, information, sensibilisation	p 34
4.1 – Les sollicitations des usagers	p 34
4.2 – Animations scolaires	p 35
4.3 – Autres animations	p 37
4.4 – Réalisation de documents de communication	p 39
5 – Les indicateurs financiers	p 41
5.1 – Dépenses et recettes	p 41
5.2 – Financement du service	p 41
Bilan et perspectives	p 44

PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers est établi pour l'exercice 2013, conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Il a pour objectif de renforcer la transparence et l'information relatives à la gestion de ce service. Il présente les indicateurs techniques (tonnages collectés et recyclés...) et les indicateurs financiers (dépenses et financement du service...) qui permettent d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Présenté au Conseil Communautaire, il est ensuite notifié à l'ensemble des Maires des 25 communes membres de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry.

1 - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1 – Territoire et compétence

1.1.1 - Territoire concerné



Depuis l'intégration de la commune de Mézy-Moulins au 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry regroupe 25 communes représentant une population de 32 455 habitants (Population totale - Recensement base 2010 publié au 1/01/13).

La population prise en compte dans le présent rapport, notamment pour les performances de tri en kg/an/habitant, sera de 31 490 habitants (population municipale calculée sans double compte), sachant que les données de l'observatoire régional des déchets et du contrat Eco-Emballages s'appuient sur cette base.

Commune	Population totale	Population municipale
Azy-sur-Marne	391	387
Belleau	138	135
Bézu-Saint-Germain	973	959
Blesmes	384	371
Bonneil	411	402
Bouresches	210	203
Brasles	1 364	1 318
Brécy	360	352
Château-Thierry	15 020	14 480
Chierry	1 081	1 055
Coincy	1 334	1 310
Épaux-Bézu	604	588
Épieds	401	389
Essômes-sur-Marne	2 821	2 741
Étampes-sur-Marne	1 190	1 164
Étrépilly	83	81
Fossoy	601	577
Gland	507	497
Mézy Moulins	529	523
Mont-Saint-Père	699	686
Nesles-la-Montagne	1 246	1 210
Nogentel	1 041	1 019
Rocourt-Saint-Martin	329	321
Verdilly	449	436
Villeneuve-sur-Fère	289	286
Total	32 455	31 490

1.1.2 - Compétence collecte

La Communauté de Communes assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des 25 communes membres. Cette mission est effectuée par différents prestataires dans le cadre de marchés publics. La collecte sélective a été mise en place sur le territoire en 2002. Ce dispositif a ensuite été complété en 2003 par l'ouverture d'une déchèterie.

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés est réglementée par le règlement intercommunal de collecte adopté le 16 décembre 2008. Celui-ci a ensuite été transmis aux communes membres de la Communauté de Communes pour qu'elles adoptent les arrêtés municipaux nécessaires à son application et à son respect par les usagers.

1.1.3 - Compétence traitement

La Communauté de Communes a transféré sa compétence traitement à Valor'Aisne, le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Aisne, qui assure depuis le 1er janvier 2003 les opérations de tri, compostage, enfouissement et transport des déchets depuis les quais de transferts.

1.2 – Les marchés publics

L'année 2013 est la 6^{ème} année d'exécution des marchés de collecte et de livraison, maintenance des bacs.

La collecte des ordures ménagères, du sélectif et des DASRI est assurée par la société SRN, celle du verre par la société PATE et celle des déchets végétaux en porte à porte par la société ECT COLLECTE. Ces différents marchés ont été conclus pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2008.

Le marché de livraison et de maintenance des bacs a été confié aux Ateliers Protégés (ARPha) le 22/02/08 pour une durée de 7 ans.

Le marché de fourniture des bacs a été réalisé dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par Valor'Aisne. La Société Plastic Omnium a été retenue pour un marché d'un an renouvelable 3 fois 1 an à compter du 31 juillet 2012. Ce marché intègre la possibilité de fournir des puces pour les bacs dans la perspective de la mise en place d'une tarification incitative

Le marché d'exploitation de la déchèterie relancé fin 2012 a été attribué à la société VEOLIA PROPRETE pour le lot 1 (gardiennage de la déchèterie, location des bennes, transport et traitement des déchets valorisables) et à Valor'Aisne pour le lot 2 (traitement des déchets non valorisables) Ce marché d'une durée d'un an renouvelable 3 fois 1 an est entré en vigueur au 1/01/13.

Dans le cadre de l'intégration de la commune de Mézy-Moulins au 1^{er} janvier 2013, les marchés de collecte des OMR et du sélectif ont été automatiquement transférés à la Communauté de Communes. Le marché de collecte des OMR et du sélectif, conclu avec la Société SRN le 1/04/09 pour une durée de 6 ans, prendra fin le 31/03/15. Le contrat de collecte du verre en apport volontaire, conclu avec la Société MYTNIK le 1/01/02, n'inclut pas de date de fin de contrat.

La durée et les échéances des marchés en cours relatifs à la collecte des déchets sont récapitulées dans le tableau suivant :

Nature du marché	Prestataire	Durée du marché	Date début du marché	Date fin du marché
Collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des déchets recyclables hors verre et des cartons des commerçants et transport vers l'exutoire	SRN	7 ans	01/01/08	31/12/14
Collecte des containers d'apport volontaire du verre et transport vers l'exutoire	PATE	7 ans	01/01/08	31/12/14
Collecte en porte à porte des déchets végétaux et transport vers l'exutoire	ECT COLLECTE	7 ans	01/01/08	31/12/14
Maintenance et gestion du parc de contenants	ARPHA	7 ans	21/02/08	31/12/14
Acquisition de bacs roulants pour la collecte sélective et les ordures ménagères résiduelles	PLASTIC OMNIUM	1 an renouvelable 3 fois 1 an	30/07/12	30/07/14 ou 30/07/15 ou 30/07/16
Gestion de la déchèterie, rotation des bennes et traitement des déchets	VEOLIA et VALOR' AISNE	1 an renouvelable 3 fois 1 an	01/01/13	31/12/14 ou 31/12/15 ou 31/12/16
Collecte des ordures ménagères par tri sélectif (commune de Mézy-Moulins)	SRN	6 ans	01/04/09	31/03/15
Collecte et transport du verre (commune de Mézy-Moulins)	MYTNIK		1/01/02	

1.3 – Le service collecte sélective

La compétence collecte est assurée au sein de la Communauté de Communes par :

- ✖ 1 responsable du Pôle environnement
- ✖ 1 chargé de mission prévention déchets
- ✖ 2 ambassadeurs de tri
- ✖ 1 secrétaire

L'ambassadrice du tri qui assurait les animations scolaires a quitté la collectivité en août 2013 et n'a pas été remplacée depuis.

Le service collecte sélective assure le suivi et le contrôle des prestations de collecte et de traitement, gère les relations avec les usagers et assure la communication et la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets.

1.4 – Les événements marquants de l'année

1.4.1 - Intégration de la Commune de Mézy-Moulins

Suite à l'intégration de la Commune de Mézy-Moulins à la Communauté de Communes de

la Région de Château-Thierry, par arrêté préfectoral du 8 octobre 2012, cette dernière s'est trouvée, du fait du transfert de la compétence « collecte sélective des déchets ménagers et assimilés » liée par les contrats de collecte précédemment souscrits par la Commune de Mézy-Moulins.

Ainsi, le contrat de collecte en porte à porte des ordures ménagères et du sélectif souscrit par la commune de Mézy-Moulins avec la Société SRN dans le cadre du groupement de commandes des communes de Le Breuil, Courthiezy, Festigny, Mézy-Moulins, Passy-sur-Marne et Reuilly-Sauvigny, a été transféré automatiquement à la Communauté de Communes. Cette dernière s'est donc substituée aux droits et obligations de la Commune de Mézy-Moulins dans le cadre du contrat « collecte des ordures ménagères par tri sélectif » conclu avec la société SRN pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} avril 2009.

De même le contrat conclu le 1^{er} janvier 2002 avec la société MITNIK par l'Entente intercommunale regroupant les communes de Le Breuil, Courthiezy, Festigny, Mézy-Moulins, Passy-sur-Marne et Reuilly-Sauvigny, pour la collecte et le transport du verre a été transféré à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2013 pour la partie concernant la collecte du verre sur le territoire de Mézy-Moulins.

Le contrat de traitement des ordures ménagères et du sélectif signé avec la Société DECTRA a, quant à lui, été transféré à Valor'Aisne, le Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, à qui la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry a transféré sa compétence traitement.

Suite à un accord passé entre Valor'Aisne et la Société DECTRA, le traitement des déchets collectés sur la Commune de Mézy-Moulins est assuré, depuis le 1^{er} avril 2013, sur les unités de traitement de Valor'Aisne :

- l'Eco-Centre de Grisolles pour les ordures ménagères résiduelles au lieu du centre de stockage des déchets ultimes situé à Allemant
- le centre de tri de Villeneuve St Germain pour le tri des déchets au lieu du centre de tri Chazelle (filiale Sita Dectra) situé près de Reims.

Suite au changement de sites de traitement, les conditions tarifaires du transport des déchets collectés sur la commune de Mézy-Moulins, dans le cadre du contrat « collecte des ordures ménagères par tri sélectif » conclu avec la société SRN, ont été modifiées par un avenant. Le coût de transport est ainsi passé, à compter du 1^{er} avril 2013, de 72,98 € HT à 32 € HT par collecte.

1.4.2 - Choix de la redevance comme mode de financement incitatif

Suite à l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative réalisée en 2012 par la Société INDDIGO, les élus ont décidé lors du conseil communautaire du 25/03/13 d'opter pour la redevance incitative comme mode de financement afin :

- d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par la loi Grenelle 1 et le programme local de prévention des déchets dans lequel la collectivité s'est engagée en contractualisant à nouveau avec l'ADEME en 2011,
- d'améliorer ses performances de tri,
- de réduire ou d'éviter l'augmentation du coût de gestion des déchets.

Parmi les scénarios techniques proposés, la collectivité s'est orientée vers une tarification à la levée et non à la pesée plus sujet à contestation de la part des usagers, plus coûteuse et moins fiable dans les rues très pentues. Il est prévu que la part incitative soit basée sur le volume du bac d'ordures ménagères résiduelles et le nombre de fois où il sera présenté à la collecte ou sur le nombre de sacs d'ordures ménagères résiduelles déposés dans le container d'apport volontaire pour les collectifs.

Les moyens techniques envisagés pour comptabiliser la production de déchets sont les bacs pucés pour l'habitat individuel, les conteneurs semi-enterrés avec contrôle d'accès par badge pour les collectifs, les conteneurs enterrés à badges pour l'habitat du centre-ville de Château-Thierry indotable en bacs.

Le passage à la redevance incitative est prévue pour le 1er janvier 2016 avec la mise place des outils nécessaires (bacs pucés, conteneurs semi-enterrés ou enterrés badgés, fichiers des redevables...) en 2014 et la facturation à blanc avec comptabilisation des levées en 2015.

1.4.3 - Préparation des marchés collecte et redevance incitative

En mai 2013, la Communauté de Communes a lancé une consultation pour une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en vue de la préparation des marchés de gestion des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative.

Le marché d'AMO attribué au bureau d'études GIRUS en juillet 2013 comprenait 2 phases :

- Phase 1 : assistance à la définition des prestations

Accompagnement des élus dans leur réflexion sur la future organisation du service nécessaire à la mise en place de la redevance incitative (achat ou location de matériel, maintien ou non de certaines collectes spécifiques, tâches à internaliser ou à externaliser...).

- Phase 2 : assistance à la passation des marchés

- Marchés inhérents à la mise en place de la redevance incitative (logiciel de gestion de la redevance incitative, puçage des bacs, fourniture et pose des conteneurs avec contrôle d'accès...)
- Renouvellement des marchés liés à la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés arrivant à échéance fin 2014 (collecte OMR et sélectif, collecte du verre, gestion du parc de bacs...)

1.4.4 - Nouveau marché d'exploitation de la déchèterie et ouverture supplémentaire

Le marché d'exploitation de la déchèterie arrivant à échéance le 31 décembre 2012, une nouvelle consultation a été lancée fin 2012.

Le marché scindé en 2 lots a été attribué à :

- VEOLIA pour le Lot 1 « Gardiennage de la déchèterie, location des bennes, transport et traitement des déchets valorisables »
- Valor'Aisne pour le Lot 2 « Traitement des déchets non valorisables ».

Ce marché d'1 an renouvelable 3 fois 1 an est entré en vigueur au 1/01/13. Il a permis de réaliser une économie de près de 200 000 € TTC sur 1 an par rapport au précédent marché. L'économie porte notamment sur les coûts de traitement des déchets non valorisables que Valor'Aisne a pu proposer en tant que propriétaire du site de Grisolles.

Pour faire face à la fréquentation importante de cette déchèterie, il a été prévu dans ce marché, la possibilité d'ouvrir la déchèterie sur des demi ou journées supplémentaires. L'ouverture supplémentaire a été décidée au 1er trimestre 2013 pour la journée du jeudi sur la période la plus fréquentée (d'avril à octobre).

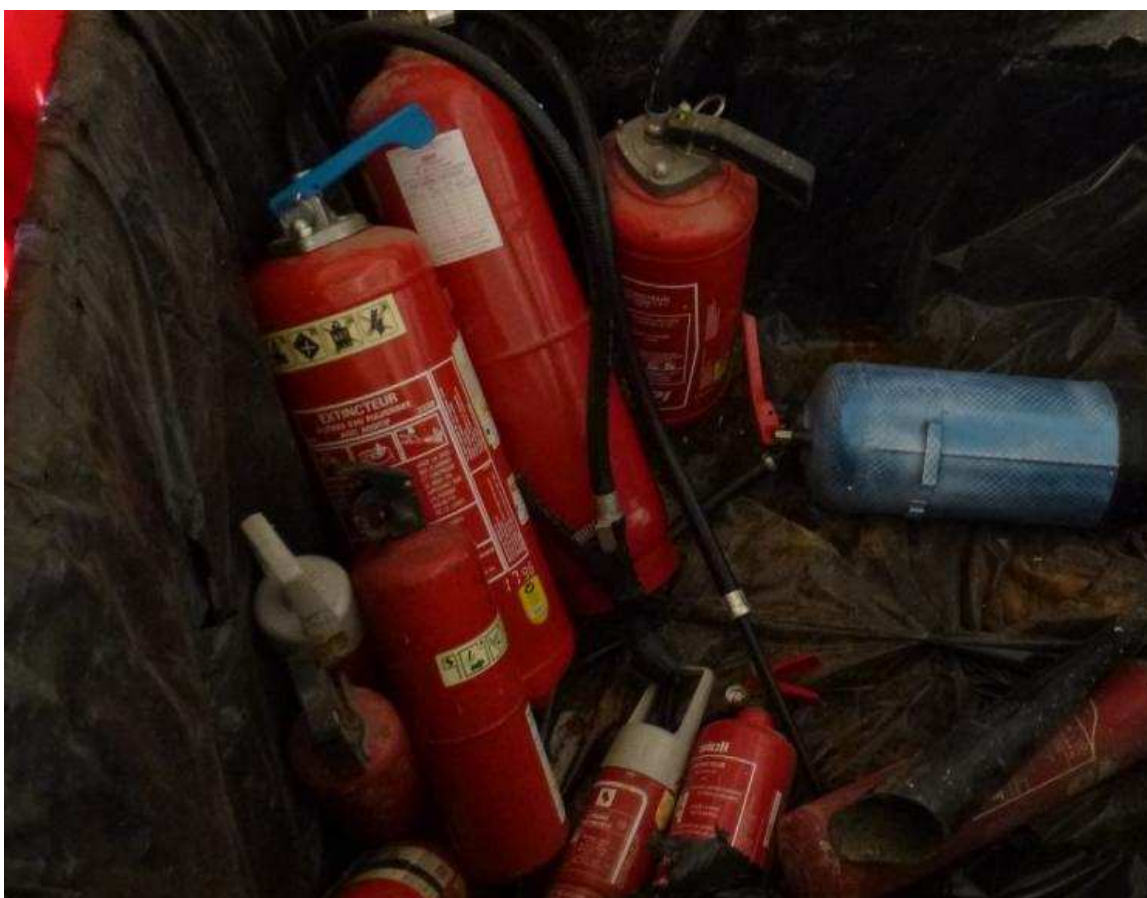
1.4.5 - Nouvelles filières de recyclage à la déchèterie

De nouvelles filières de recyclage ont aussi été mises en place sur la déchèterie :

- La collecte des extincteurs :

Face aux constats selon lesquels les gardiens de la déchèterie sont obligés de refuser de plus en plus régulièrement des extincteurs sans pouvoir orienter les usagers vers une filière de recyclage non payante et retrouvent ce type de déchets en dépôts sauvages devant la déchèterie, le service déchets de Communauté de Communes a recherché des solutions pour pouvoir prendre en charge les extincteurs en déchèterie.

Suite à la consultation, l'entreprise SIFRAPP a été retenue pour assurer le traitement de ces déchets au prix de 5€ HT par extincteur. 50 extincteurs ont été collectés de juillet à décembre 2013.



- la collecte des radiographies

Après consultation de différentes entreprises, la société Rhône Alpes Argent a été retenue pour assurer la collecte et le traitement des radiographies récupérées sur la déchèterie. L'enlèvement assuré gratuitement par cette société, est effectif depuis juillet 2013. La mise en place de cette filière a permis la récupération de 100 Kg de radiographies de juillet à décembre 2013 et éviter ainsi le dépôt de ces déchets contenant des produits toxiques (sel d'argent) dans les bacs d'ordures ménagères.

- la collecte des papiers

Deux bacs ont été mise en place en décembre 2013 sur la déchèterie pour récupérer les papiers blancs en vue de leur recyclage à l'usine Greenfield. La Communauté de Communes a passé une convention avec l'ESAT de Chierry pour assurer la collecte de ces bacs et leur tri avant recyclage.



Collecte des papiers en déchèterie

- Réutilisation des vélos déposés en déchèterie

Dans le cadre de ses projets socio-éducatifs en direction des jeunes de Château-Thierry, l'ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte) a sollicité la Communauté de Communes afin de récupérer des vélos déposés en déchèterie en vue d'alimenter un atelier de réparation de vélos sur le quartier des Blanchards.

La récupération de ces vélos a été validée par les élus lors du bureau du 17/06/13. En 2013, 9 vélos ont ainsi été réutilisés par l'association qui leur a donné une seconde vie.

1.4.6 - Nouveaux contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective

Dans le cadre du nouveau contrat Eco-Emballages, la Communauté de communes a lancé une consultation en 2012 pour choisir ses repreneurs de matériaux recyclables selon les 3 options possibles :

- Option Filières : repreneurs agréés par Eco-Emballages
- Option Fédération : repreneurs agréés par les fédérations FNADE ou FEDEREC
- Option Individuelle : repreneurs libre

Les repreneurs suivants ont été retenus :

- la société VEOLIA PROPRETE (option Fédération) pour les bouteilles plastiques (PET et PEHD), les papiers/cartons (PCNC), l'acier et l'aluminium
- la société DKR (option Individuelle) pour les emballages ménagers pour liquides alimentaires (PCC).
- la société ST GOBAIN EMBALLAGE (Option Filières) pour les emballages en verre

Ces contrats de reprise entrés en vigueur au 1/01/13 ont permis de réaliser une économie de 10 750 € sur l'année 2013 par rapport aux prix de reprise pratiqués par les anciens repreneurs (option filière).

1.4.7 - Réalisation d'un guide déchets

Afin de rappeler les consignes de tri, un guide déchets a été réalisé par les services communication et déchets de la Communauté de Communes et distribué dans toutes les boîtes aux lettres en octobre 2013. Ce guide a été conçu pour que chaque usager puisse acquérir progressivement l'ensemble des réflexes lui permettant de devenir un trieur aguerri tout en réduisant sa production de déchets.



Il permettra ainsi à chacun d'améliorer son geste de tri en distinguant les déchets recyclables à déposer dans le bac jaune, ceux qui sont à apporter dans les containers à verre et ceux qui doivent être déposés à la déchèterie. On y retrouve aussi pleins d'astuces permettant d'alléger son bac d'ordures ménagères et de diminuer ainsi les quantités de déchets non valorisables qui partent à l'enfouissement.

A l'intérieur de ce guide, un autocollant stop pub, réalisé par la Communauté de communes, a été intégré afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'effectuer un des gestes de prévention en l'apposant sur leur boîte aux lettres et de réduire ainsi en moyenne leur production de déchets de 40 kg par an.

Ce guide aidera ainsi les usagers à adopter dès à présent les gestes visant à maîtriser leur future facture d'élimination des déchets dans la perspective de l'entrée en vigueur de la tarification incitative en 2016 avec un paiement individualisé et proportionnel à la quantité de déchets produite par chaque foyer.

2 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 - La collecte

2.1.1 - L'organisation de la collecte

Suite à l'étude d'optimisation des coûts et du service lancée en 2005 et soumise au débat public en 2007, des modifications ont été apportées à l'organisation existante et mises en œuvre à partir du 1er janvier 2008 dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte :

- Suppression de la collecte du verre en porte à porte désormais entièrement effectuée en apport volontaire
- Conteneurisation de la collecte sélective (remplacement des sacs jaunes par des bacs jaunes)
- Diminution de la fréquence de collecte des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) à 1 fois par semaine (à l'exception de l'hyper centre ville de Château-Thierry et des immeubles de plus de 10 logements)
- Diminution de la fréquence de collecte des emballages à une fois toutes les deux semaines (à l'exception de l'hyper centre ville de Château-Thierry et des immeubles de plus de 10 logements).

Pour des raisons de salubrité publique, un avenant au marché de collecte des OMR et du sélectif a été signé avec la Société SRN en novembre 2008, pour collecter les OMR des particuliers du centre ville 3 fois par semaine (mardi soir, jeudi soir et samedi matin) au lieu de 2 fois par semaine (lundi matin et jeudi soir). La collecte du lundi a été décalée au mardi en même temps que la collecte des déchets volumineux des commerçants (polystyrène, films plastiques...) pour éviter les sorties de bacs sur le domaine public le week-end.

Le dispositif général de collecte en 2013 est le suivant :

Déchets	Exploitant de collecte	Contenant	Mode de collecte	Fréquence de collecte *
Ordures ménagères	Sita Reims Nettoiemnt	Bac à couvercle bleu (ou vert pour les bacs les plus anciens)	Porte à porte	C1 (C2 pour les collectifs et C3 pour le centre-ville de Château-Thierry)
Emballages recyclables et papiers	Sita Reims Nettoiemnt	Bac à couvercle jaune (sac jaune pour les indotables en bac et sac de pré-collecte pour les collectifs)	Porte à porte	C0,5 (C1 pour les collectifs et le centre-ville de Château-Thierry et la commune de Mézy-Moulins)
Verre	PATE	Container à verre	Apport volontaire	C1
Déchets verts	ECT COLLECTE	Aucun	Porte à porte	C1 (d'avril à novembre)
Cartons commerçants	Sita Reims Nettoiemnt	Aucun	Porte à porte	C1
Déchets atelier municipal de Château-Thierry	VEOLIA	Benne	Collecte sur site	En fonction du remplissage des bennes
Déchèterie	VEOLIA	Benne	Apport volontaire	En fonction du remplissage des bennes

* Cn : n est le nombre de collecte(s) par semaine

A noter que les habitants de la Communes de Mézy-Moulins (intégration de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2013) ne bénéficient pas de la collecte des déchets végétaux assurée en porte à porte du mois d'avril au mois de novembre. Par contre, une collecte des encombrants en porte à porte leur est proposée une fois par an. Sur cette commune, la collecte des OMR et du sélectif s'effectue en C1 à l'aide d'un camion bi-compartmenté.

La gestion des déchets sur la Communauté de Communes est organisée de la manière suivante :



* ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Les collectes d'OMR et du sélectif en porte à porte sont effectuées selon le planning suivant :

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
Azy sur Marne			OM CS sem. impaire			
Belleau					OM CS sem. paire	
Bézu Saint Germain		OM CS sem. paire				
Blesmes		OM CS sem. paire				
Bonneil			OM CS sem. paire			
Bouresches					OM CS sem. impaire	
Brasles			OM CS sem. impaire			
Brécý		OM CS sem. impaire				
Château Thierry Secteur 1	OM CS sem. paire					
Château Thierry Secteur 2				OM CS sem. impaire		
Château Thierry Collectifs 1	OM			OM CS		
Château Thierry Collectifs 2	OM CS			OM		
Château Thierry Centre Ville		OM (soir)*		OM (soir) CS (soir)		OM (matin)
Château Thierry ZI	CS sem. paire	OM (soir)*				
Chierry					OM CS sem. paire	
Coincy		OM CS sem. impaire				
Epaux Bézu					OM CS sem. paire	
Epieds		OM CS sem. paire				
Essômes sur Marne					OM CS sem. impaire	
Essômes sur Marne Collectif	OM				OM CS	
Etampes sur Marne			OM CS sem. impaire			
Etampes sur Marne Collectif	OM		OM CS			
Etrépilly			OM CS sem. impaire			
Fossoy		OM CS sem. impaire				
Gland		OM CS sem. paire				
Mézy-Moulins					OM CS	
Mont Saint Père		OM CS sem. impaire				
Nesles la Montagne			OM CS sem. paire			
Nogentel			OM CS sem. paire			
Rocourt Saint Martin		OM CS sem. impaire				
Verdilly				OM CS sem. paire		
Villeneuve sur Fére		OM CS sem. paire				
Commerçants centre- ville Château-Thierry et zones agglomérées					CARTONS	

* Collecte des OM des particuliers et des déchets volumineux des commerçants (polystyrènes, films plastiques...)

2.1.2 - La collecte sélective

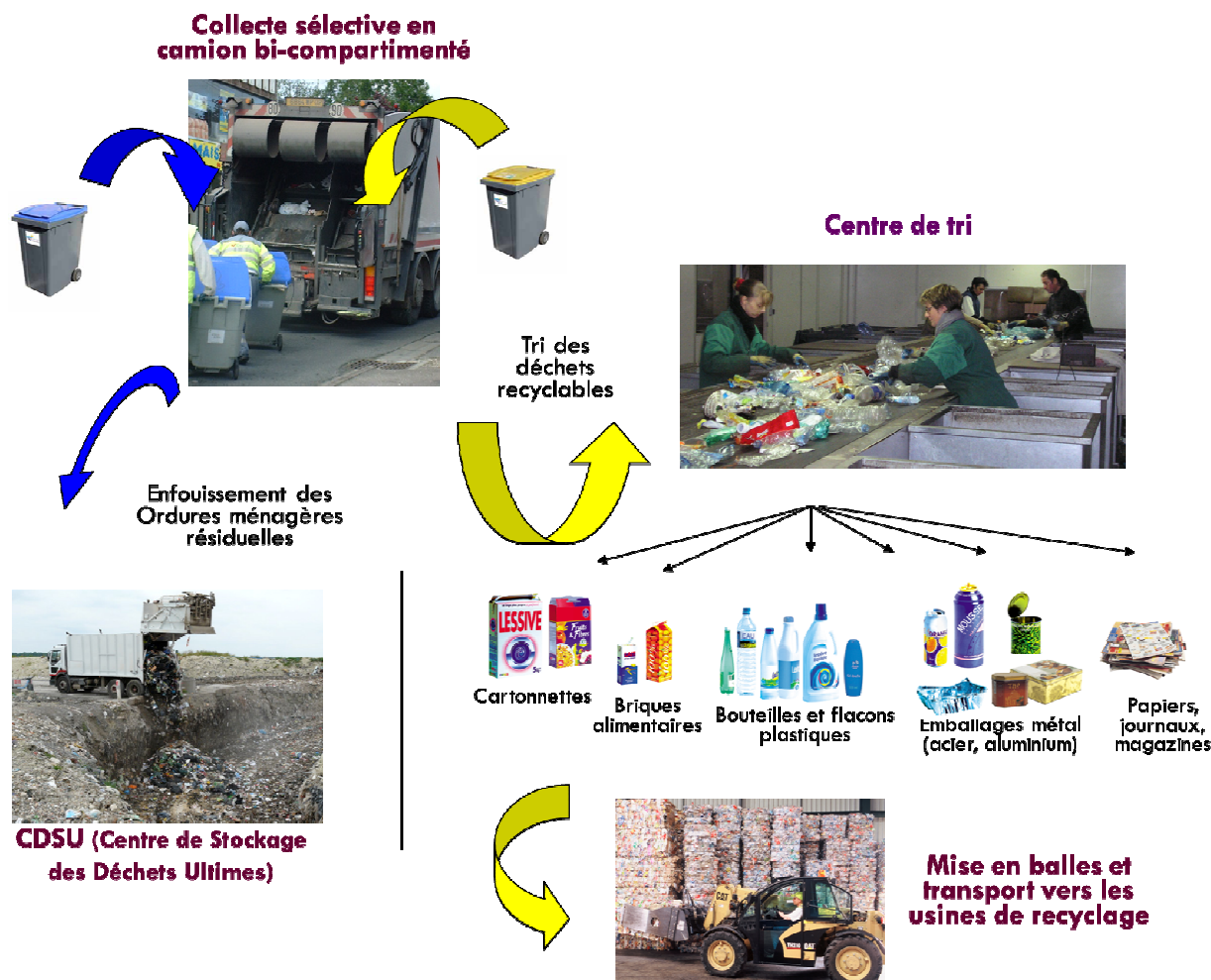
La collecte sélective est effectuée à l'aide d'un camion bi-compartmenté permettant de séparer les déchets recyclables (déposés dans le compartiment le plus petit) des ordures ménagères résiduelles (déposées dans le compartiment le plus grand). Dans les rues les plus étroites, la collecte sélective est effectuée à l'aide d'une mini-benne non compartimentée qui collecte les déchets en 2 passages.

Les déchets recyclables déposés dans le bac à couvercle jaune comprennent :

- les emballages recyclables, à savoir les bouteilles et flacons plastiques, les emballages cartonnés, les briques alimentaires et les emballages métalliques (boîtes de conserve, canettes en aluminium, aérosols, barquettes aluminium...)
- les papiers, journaux, magazines et prospectus.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) déposées dans le bac à couvercle bleu comprennent tous les déchets non recyclables, à savoir les sacs et films plastiques, les pots de crème ou de yaourt en plastique, les barquettes plastiques ou en polystyrène, les couches, les résidus de repas, les balayures... Une partie de ces déchets est néanmoins valorisable. Environ 30% de notre poubelle d'OMR est effectivement compostable. Il s'agit des déchets organiques tels que les épluchures, les restes de repas. C'est pourquoi, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de promotion du compostage domestique dans le cadre de sa politique de prévention des déchets.

Les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés vers l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Grisolles où sont déchargées les OMR pour y être enfouies. Les déchets recyclables sont déposés sur le quai de transfert pour être ensuite transportés vers le centre de tri de Villeneuve Saint-Germain.



Les cartons des professionnels du centre-ville de Château-Thierry et des zones agglomérées sont collectés 1 fois par semaine en porte à porte.

La collecte du verre en apport volontaire s'effectue à l'aide d'un camion grue 1 fois par semaine ou selon le taux de remplissage des colonnes.

2.1.3 - La gestion du parc de bacs

En 2013, l'ARPha a réalisé 1 079 interventions se répartissant de la manière suivante :

- 1 000 livraisons de bacs (389 nouvelles dotations, 378 réajustements de dotation, 178 remplacements de bacs hors d'usage, 36 remplacements de bacs volés et 19 remplacements de bacs brûlés)
- 79 réparations de bacs

Flux	Volume	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOT
OM	RONDE	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	120L	8	4	11	7	4	7	9	3	14	16	7	7	97
	140L	2	2	3	4	4	4	3	1	18	2	1	3	47
	180L	0	0	2	0	0	0	0	0	1	2	2	3	10
	240L	17	8	10	12	13	20	23	7	30	18	11	20	189
	360L	5	14	14	40	28	4	9	2	15	13	18	22	184
	500L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	660L	2	4	6	0	0	3	0	0	0	0	0	1	16
	770L	4	0	3	1	2	4	0	0	0	0	0	0	14
	RR	2	3	0	0	0	0	2	1	3	0	1	2	14
	RC	0	5	3	4	17	7	3	1	2	7	2	3	54
TOTAL BAC OM DISTRIBUES		40	32	0	64	51	42	44	13	78	51	39	56	510
SELECTIF	120L	6	16	14	5	3	15	5	3	6	11	7	5	96
	140L	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	240L	12	2	10	11	10	30	11	10	18	23	21	18	176
	360L	12	13	9	29	18	6	9	0	10	11	10	24	151
	RR	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	RC	2	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	10
TOTAL BAC JAUNE DISTRIBUES		30	31	35	45	31	51	25	13	34	45	38	47	425
CARTONS	660L	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	3
	770L	0	4	0	0	2	0	0	0	0	1	0	1	8
PAPIERS	660L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
TOTAL BACS DISTRIBUES		70	67	84	109	84	93	69	26	114	97	78	108	1000
TOTAL BACS REPARES		4	12	3	4	21	7	6	2	5	7	3	5	79

2.1.4 - La déchèterie

La déchèterie de la Communauté de Communes située sur la ZI de la Moiserie à Château-Thierry a ouvert ses portes le 4 avril 2003. Elle accueille les déchets volumineux ou dangereux.

Les déchets volumineux sont déposés selon leur nature dans différentes bennes : gravats, ferraille, encombrants, bois, films plastiques, déchets végétaux, papiers cartons. Ils sont compactés à l'aide d'un dispositif Packmat afin d'optimiser le nombre de rotations et donc de limiter l'impact des transports (limitation des coûts et de la pollution).

Les déchets plus spécifiques sont déposés par le gardien dans les contenants appropriés : pneus de véhicules légers, huiles usagées, DEEE, radiographies, extincteurs, lampes à économie d'énergie et néons, batteries, piles, peintures, solvants...

Les apports en déchèterie sont autorisés pour les personnes physiques dont la résidence est située sur le territoire de la Communauté de Communes, les personnes morales disposant d'un établissement permanent sur le territoire ou les professionnels exerçant leur activité sur le territoire.

Les usagers doivent présenter au gardien leur badge d'accès à chaque passage, ce qui permet d'assurer le suivi des apports et de la fréquentation. Pour les professionnels, le code barre d'identification sur la carte est remplacé par une puce d'identification permettant le paiement de leurs apports par type de déchets :

- déchets verts : 12 € / m³
- encombrants : 17 € / m³
- bois : 10 € / m³
- gravats : 22 € / m³
- déchets dangereux (peinture, solvant, vernis,...) : 2,5 € / kg
- électroménager : 5 € / appareil

La déchèterie est ouverte aux jours et horaires suivants :

- D'avril à octobre : lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 9 h à 12h
- De novembre à mars : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le dimanche de 9 h à 12h.

Elle est fermée les mardis, les jeudis de novembre à mars et les jours fériés.

Au vu de la forte fréquentation de la déchèterie sur la période d'avril à octobre (moyenne de 3 500 à 4 000 passages contre une moyenne de 1 000 à 2 500 passages sur les mois de novembre à mars), le nouveau marché d'exploitation de la déchèterie prévoit la possibilité de créneaux d'ouverture supplémentaire. Une ouverture supplémentaire a été décidée au 1er trimestre 2013 pour la journée du jeudi sur la période la plus fréquentée (d'avril à octobre). Cette ouverture supplémentaire a été effective à compter du mois de mai 2013.

2.1.5 - Les autres collectes de déchets

× Collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Les déchets piquants, coupants, tranchants produits par les particuliers en auto-traitement sont collectés mensuellement dans les 10 pharmacies du territoire depuis le 29 avril 2008. En 2013, 1 732 boîtes ont été collectées par la Société SRN (1 627 en 2012).

Avec la mise en place de la REP (Responsabilité Elargie aux Producteurs), la collecte devrait être organisée et prise en charge entièrement par l'éco-organisme DASTRI. Les points de collecte devraient rester identiques et conditionnés par la signature d'une

En 2013, 7 nouveaux containers ont été installés. Au total, les 30 containers installés se répartissent sur le territoire de la manière suivante :

Communes	Containers installés avant 2013	Nouveaux containers installés en 2013	Lieux d'implantation
AZY-SUR-MARNE	1		Rue du Pont
BELLEAU	0		
BEZU-SAINT-GERMAIN	1		Rue Charles de Gaulle
BLESMES	1		Rue de Château-Thierry (terrain de sport)
BONNEIL	0		
BOURESCHES	0		
BRASLES	1		ZAC Croix Vitard
BRECY	0		
CHÂTEAU-THIERRY		1	Avenue de Lauconnois
	1		Avenue de la Mare aux Canes
	2		Avenue de la République
		1	Carrefour
		1	Cour Renan
	2		Déchèterie
		1	Leclerc
	1		Intermarché
	1		Parking rue de la Vignotte
		1	Place du Jeu de Paume
		1	Quai Galbraith
	1		Route d'Etrepilly
		1	Rue des Minimes
CHIERRY	1		Aire de jeu
COINCY	1		Route de Rocourt
EPAUX-BEZU	1		Place de l'Europe
EPIEDS	0		
ESSOMES-SUR-MARNE	1		Rue de la Libération
ETAMPES-SUR-MARNE	4		Rue Paul Semart Gam vert (2) Parking Leader Price
ETREPILLY	0		
FOSSOY	1		Rue du Tilleul
GLAND	0		
MONT-SAINT-PERE	0		
NESLES-LA-MONTAGNE	1		Village
NOGENTEL	1		Derrière l'Eglise
ROCOURT-SAINT-MARTIN	0		
VERDILLY	0		
VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN	0		
TOTAL	23	7	
Nombre containers installés	30		

2.1.6 - Les tonnages collectés en 2013

- 8 553 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (8 645 T en 2012), soit 272 kg/an/habitant (279 en 2012).
- 2 464 tonnes de déchets recyclables (2 498 T en 2012), soit 78 kg/an/habitant (81 en 2012) dont 46 kg/an/habitant pour le bac jaune et 32 kg/an/habitant pour le verre
- 1 539 tonnes de déchets verts collectées en porte à porte (1 559 T en 2012), soit 49 kg/an/habitant (50 en 2012)
- 87 tonnes de cartons professionnels (100 T en 2012)
- 116 tonnes de textiles et chaussures usagées (120 T en 2012)
- 6 965 tonnes en déchèterie (6 641 T en 2012), soit 221 kg/an/habitant (214 en 2012)
- 998 tonnes collectées au Centre Technique Municipal de Château-Thierry (1 169 en 2012)

2.1.7 - Évolution des tonnages et du taux de valorisation

La quantité d'OMA (ordures ménagères assimilées) collectée enregistre une baisse de 1,13 % par rapport à l'année précédente (- 126 T) avec une diminution de 1,06% pour les OMR (ordures ménagères résiduelles), de 0,17% pour les déchets recyclables (bacs jaune) et de 3% pour le verre.

Le ratio de collecte par habitant des OMR (272 kg/an/hab) se situe en-dessous de la moyenne nationale (298 kg/an/hab) et régionale (287 kg/an/hab en 2010) mais dépasse la moyenne départementale (241 Kg/an/hab en 2012). Le ratio de collecte par habitant pour les déchets recyclables hors verre (46 kg/an/habitant) pour le bac jaune se situe dans la moyenne nationale (46 kg/an/hab) mais n'atteint pas le niveau départemental (52 kg/an/hab en 2012). Le ratio pour le verre (32 kg/an/habitant) se situe au-dessus de la moyenne nationale (30 kg/an/hab).

Parallèlement le taux de refus de tri calculé sur la moyenne des caractérisations effectuées sur l'année 2013 reste stable (20%). Néanmoins, les tonnages de refus de tri attribués à chaque collectivité étant calculés sur les taux de refus lissés sur les caractérisations des 12 derniers mois précédant chaque évacuation, le tonnage des refus de tri de la Communauté de Communes enregistre une baisse de 89 tonnes en passant de 405 T en 2012 à 316 T en 2013.

Les tonnages apportés en déchèterie sont en nette progression avec une hausse de 4,88% essentiellement due à la forte hausse des apports de gravats.

Le taux de recyclage des OMA est aussi en progression ainsi que le taux de valorisation global. Il atteint 44,7% en 2013 contre 39,7 % en 2012.

Ces indicateurs techniques sont très encourageants dans le cadre du programme de prévention dont l'objectif est la réduction de 7% des OMA en kg/an/hab en 5 ans même si cette baisse est moins conséquente que celle enregistrée l'année précédente (3,5% entre 2011 et 2012 contre 2,75 % entre 2012 et 2013). Les marges de progression pour le tri restent néanmoins importantes au regard des refus de tri toujours très élevés.

Type de déchets		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013
OMA	OMR collectées	9 104	8 663	9 016	8 874	8 867	8 645	8 553	-1,06%
	Recyclables collectés	1 707	1 541	1 487	1 504	1 543	1 446	1 444	-0,17%
	OMR traitées	9 544	9 123	9 415	9 288	9 233	9 050	8 869	-2,00%
	Recyclables traités	1 267	1 081	1 088	1 090	1 177	1 041	1 128	8,31%
	Verre	1 161	1 087	1 152	1 047	1 075	1 052	1 020	-3,02%
	TOTAL OMA	11 972	11 291	11 655	11 425	11 485	11 143	11 017	-1,13%
	dont refus de tri	440	460	399	414	366	405	316	-21,96%
	Taux refus tri ⁽¹⁾	26%	30%	27%	28%	24%	28%	22%	-21,83%
	Taux refus tri ⁽²⁾		24%	25%	24%	23%	20%	20%	0,00%
	Total OMA enfouies	9 544	9 123	9 415	9 288	9 233	9 050	8 869	-2,00%
Déchets volumineux	Total OMA recyclées	2 428	2 168	2 240	2 137	2 252	2 093	2 148	2,61%
	Taux de recyclage⁽³⁾	20,3%	19,2%	19,2%	18,7%	19,6%	18,8%	19,5%	3,79%
	Taux de recyclage⁽⁴⁾	24,0%	23,3%	22,6%	22,3%	22,8%	22,4%	22,4%	-0,24%
	Déchets Végétaux (PàP)	903	1 251	1 334	1 392	1 514	1 559	1 539	-1,27%
	Encombrants Mézy-Moulins							6	
	Cartons commerçants	60	104	126	118	127	100	87	-13,34%
	Textiles, chaussures				108	121	120	116	-3,68%
	Bennes CTM et marchés CT	1 061	1 208	1 181	1 156	1 169	1 169	998	-14,64%
	Déchèterie	4 561	5 411	6 468	6 415	7 114	6 641	6 965	4,88%
	TOTAL déchets volumineux	6 585	7 974	9 109	9 189	10 045	9 589	9 710	1,26%
TOTAL déchets	Taux de valorisation des déchets volumineux	53,8%	52,3%	55,5%	54,2%	64,8%	64,1%	73,3%	14,42%
	TOTAL déchets traités	18 557	19 265	20 764	20 614	21 530	20 732	20 727	-0,02%
	Total déchets enfouis	12 589	12 924	13 468	13 500	12 769	12 495	11 461	-8,28%
	Total déchets valorisés	5 968	6 341	7 296	7 114	8 761	8 237	9 267	12,50%
	Taux de valorisation ⁽⁵⁾	32,2%	32,9%	35,1%	34,5%	40,7%	39,7%	44,7%	12,53%
DASRI	Taux de valorisation matière et organique ⁽⁶⁾	31,9%	32,4%	32,7%	32,0%	37,0%	37,5%	39,3%	4,69%
	Nb boîtes	558	1 185	1 345	1 405	1 627	1 732		6,45%
	Poids (T)	1	1	1	1	1	1	1	

Déchets collectés en déchèterie

Type de déchets	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013
Déchets Végétaux	902	993	1 215	1 144	1 352	1 293	1 343	3,87%
Ferrailles	416	481	454	343	342	370	273	-26,11%
Encombrants	2 392	2 973	3 308	3 403	2 963	2 949	2 274	-22,89%
Bois					609	779	768	-1,45%
Cartons	129	138	136	162	205	178	182	2,05%
Gravats	659	778	1 208	1 109	1 333	761	1 780	133,96%
DDM	56	39	46	54	62	72	96	33,06%
Huiles de vidange	7	9	12	7	10	7	9	26,00%
DEEE (depuis juillet 2009)			89	193	238	232	217	-6,67%
Pneumatiques							18	
Films plastiques							2	
PEHD (salons de jardin)							3	
TOTAL déchèterie	4 561	5 411	6 468	6 415	7 114	6 641	6 965	4,88%
Taux de valorisation	48%	45%	49%	47%	58%	56%	67%	21,14%
Nombre de pneus (REP)		837	676	923	1 526	2 148	686	-68,06%
Films plastiques (Nb sacs)					181		309	
Nombre d'extincteurs							50	
Radiographies (kg)							100	

2 2 - Le traitement

2.2.1 - Les déchets ménagers résiduels

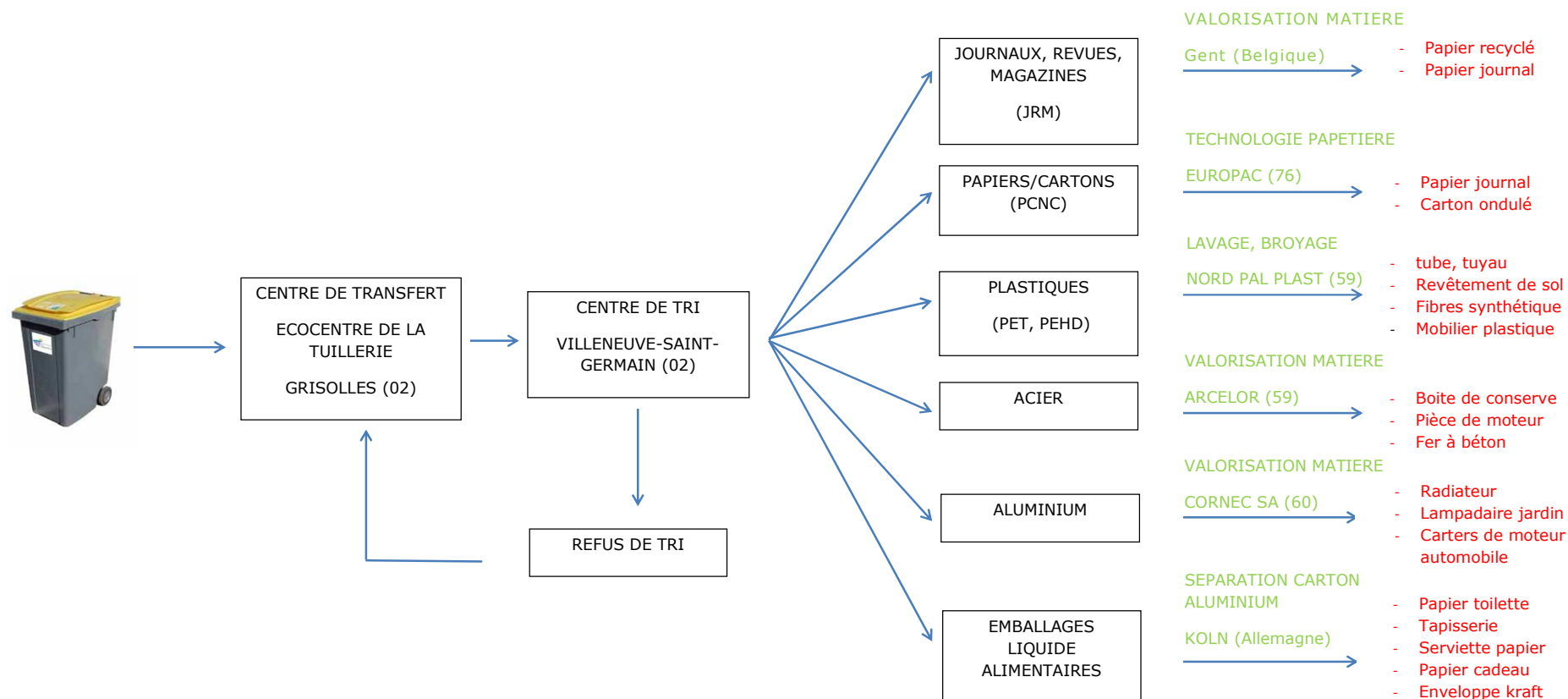
Les déchets ménagers résiduels sont les ordures ménagères, les encombrants et les refus de tri. Ils sont enfouis dans une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) : l'EcoCentre La Tuilerie à Grisolles où ils vont se dégrader sous contrôle dans des alvéoles étanches empêchant tout contact entre le déchet et le sol. Deux types de valorisation sont alors mises en place : la récupération des lixiviats (« jus » issus de la décomposition des déchets) et celle du biogaz qui alimente une chaudière depuis 2011.

2.2.2 - Les déchets recyclables

Les emballages recyclables (hors verre) et les papiers sont acheminés après transfert sur le site de Grisolles vers le centre de tri de Villeneuve St Germain où ils sont triés par catégories de matériaux avant d'être transportés vers les différentes filières de recyclage :

MATERIAUX	REPRENEURS
Bouteilles et flacons plastiques (PET clair, PET coloré et PEHD)	Véolia Propreté
Acier	
Aluminium	
Emballages ménagers en papier et carton (PCNC 5.02)	
Briques alimentaires (PCC 5.03)	DKR
Emballages en verre	St Gobain Emballages
Papiers et journaux/magazines (1.11)	Stora Enzo

DEVENIR DES DECHETS RECYCLABLES



Le verre est, quant à lui, acheminé vers le centre de traitement de Rozet St Albin ou le centre de traitement de la société PATE à Reims.

Les cartons des commerçants du centre-ville de Château-Thierry et des zones agglomérées sont collectés en porte à porte puis acheminés par la société SRN vers les Établissements Giron à Reims pour être ensuite recyclés par la Société Emin Leydier (26)

2.2.3 - Les déchets verts collectés en porte à porte

Ils sont acheminés vers la plate-forme de compostage située à Moulin Sous Touvent (60) et gérée par la société GURDEBEKE, dans le cadre du marché de traitement passé par Valor'Aisne fin 2010.

2.2.4 - Les déchets issus de la déchèterie

L'exploitation de la déchèterie n'étant pas comprise dans la compétence traitement, les filières de recyclage sont définies par la société exploitante (VEOLIA). Les exutoires des différents matériaux collectés en déchèterie sont indiqués dans le tableau suivant :

Types de déchets	Société de traitement	Lieux	Type de traitement
Encombrants	VALNOR	Grisolles (02)	Enfouissement en ISDND
Bois	VEOLIA Routière de l'Est Parisien	Claye Souilly (77)	Valorisation matière et énergétique
Ferrailles	KEBLI	Villers sur Fère (02)	Valorisation matière
Déchets végétaux	E.A.R.L. Bézu-les-Fèves	Epoux-Bezu (02)	Compostage et valorisation agronome
DDM	ECOVALOR	Pont-Ste-Maxence (60)	Tri puis différents traitements (80% de valorisation)
Gravats	VALNOR	Grisolles (02)	Valorisation matière
Huiles usagées	OSILUB	Gonfreville (76)	Régénération matière
Cartons	EVN	Tri et mise en balle à Braisne (02) puis recycleurs	Valorisation matière
Films plastiques	VEOLIA	Tri à Saint Brice Courcelles (51) puis recycleurs	Valorisation matière
Pneumatiques	DELTA GOM (contrat ALIAPUR / collecteur GURDEBECK)	Montagne à Cuts (60)	Valorisation matière
	VEOLIA Routière de l'Est Parisien	Claye-Souilly (77)	Valorisation matière
Piles	EURODIEUZE (contrat COREPILE / collecteur Chimirec)	Dieuze (57)	Valorisation matière

Les DEEE, pris en charge par l'éco-organisme Eco-Systèmes, sont traités pour en extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses et recycler les matériaux valorisables.

Ils sont traités pour les :

- GEMHF (Gros Appareils Ménagers Hors Froid) chez GALLOO - CARMI - ANICHE (59),
- GEMF (Gros Appareils Ménagers Froids) chez ENVIE 2E NORD – COOLREC - LESQUIN (59),
- PAM (Petits Appareils Ménagers) chez REMONDIS – SAINT THIBAUT (10),
- Ecrans chez E3D ENVIRONNEMENT (BIG BENNES) – SOIGNOLLES EN BRIE (77)
- Ecrans plats chez GALLOO – HALLUIN – CDT ECRANS PLATS (59)

2.3 – Synthèse des performances

En 2013, les performances de la collecte sélective par matériau (tonnages livrés) en kg/an/habitant sont en forte régression en raison des stocks importants qui sont restés en fin d'années sur le centre de tri. Seules les performances des emballages en aluminium, des briques alimentaires et des journaux magazines sont en progression par rapport à l'année précédente.

Nature des déchets	Performances collecte sélective (kg/an/hab)					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Verre	36,50	38,32	34,26	35,22	34,41	31,98
Acier	1,79	2,15	1,67	1,59	1,53	0,83
Aluminium	0,10	0,16	0,08	0,19	0,06	0,18
Papiers cartons	6,88	8,13	6,83	6,55	7,58	3,91
Briques alimentaires	0,61	0,78	0,69	0,41	0,75	0,77
Bouteilles et flacons plastiques	3,76	4,89	4,34	4,45	4,59	4,35
Journaux magazines	17,21	15,61	16,04	13,95	13,85	13,94
Autres matériaux (gros magasin)	2,87	3,46	6,50	9,12	5,38	6,67
Total valorisable	69,71	73,51	70,42	71,48	68,16	62,64
Refus centre de tri	15,23	13,06	13,54	11,99	13,26	10,17

Si on rajoute les stocks de fin d'année, seules les performances des emballages verre et des papiers-cartons régressent.

Nature des déchets	Performances collecte sélective (kg/an/hab) avec stocks de fin d'année intégrés					
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Verre	36,50	38,32	34,26	35,22	34,41	31,98
Acier	1,79	2,15	1,67	1,59	1,53	1,58
Aluminium	0,10	0,16	0,08	0,19	0,06	0,18
Papiers cartons	6,88	8,13	6,83	6,55	7,58	6,99
Briques alimentaires	0,61	0,78	0,69	0,41	0,75	0,77
Bouteilles et flacons plastiques	3,76	4,89	4,34	4,45	4,59	4,97
Journaux magazines	17,21	15,61	16,04	13,95	13,85	13,94
Autres matériaux (gros magasin)	2,87	3,46	6,50	9,12	5,38	6,67
Total valorisable	69,71	73,51	70,42	71,48	68,16	67,10
Refus centre de tri	15,23	13,06	13,54	11,99	13,26	10,17

Au total, on passe de 68,16 kg/an/habitant de déchets recyclés en 2012 à 67,10 kg/an/habitant en 2013. Néanmoins, les performances des recyclables hors journaux magazines et gros de magasin (42,02 kg/an/hab.) restent inférieures à la moyenne nationale (44,58 kg/an/hab.), notamment en raison de la faible performance des papiers cartons. Les performances des autres recyclables se situent au-dessus de la moyenne nationale.

Ces performances pourraient s'améliorer avec le passage à la redevance incitative qui devrait permettre une progression du tri.

3 – LA POLITIQUE DE PREVENTION DES DECHETS

3.1 – Programme Local de Prévention

La Communauté de communes s'est engagée dès 2008 dans une politique de prévention des déchets en signant avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial « prévention des déchets » de 3 ans (3/02/08 au 3/02/11). En 2011, elle a souhaité poursuivre son engagement dans la prévention en signant le 17/10/11 un programme local de prévention (PLP) pour une durée de 5 ans.

Le soutien de l'ADEME est apporté dans le cadre d'un accord-cadre pluriannuel de partenariat et de contrats annuels de performance définissant les objectifs annuels d'activité et d'impact à atteindre. Le versement des soutiens financiers de l'ADEME (environ 45 000 par an) est conditionné par l'atteinte des objectifs fixés.

L'objectif final attendu de ce PLP est la réduction de 7% de la production globale de déchets ménagers et assimilés par habitant. L'année de référence étant celle de 2011, l'objectif de réduction des OMA (Ordures Ménagères Assimilées) est donc fixé à 26,06 kg/habitant/an, soit un ratio inférieur à 346,2 kg/habitant/an à atteindre d'ici la fin du PLP.

3.2 – Définition du programme d'actions

Suite à la réalisation d'un diagnostic initial du territoire réalisé en 2012, l'année 2013 a été consacrée à la définition du programme d'actions en concertation avec les acteurs du territoire. Ce programme d'action s'est notamment appuyé :

- Les diagnostics communaux réalisés en 2012 ainsi que celui de Mézy-Moulins effectué en 2013. Ces diagnostics communaux effectués dans le cadre de ce diagnostic initial du territoire avaient notamment pour objectifs de recueillir des informations sur les pratiques communales en matière de gestion des déchets et de faire émerger des pistes d'actions de prévention.
- Les rencontres avec les différents acteurs notamment lors de réunions couplant l'information sur la mise en place de la redevance incitative et sur la recherche de piste d'actions permettant de réduire la production de déchets. Des réunions avec les établissements scolaires, les établissements de santé, les bailleurs... ont ainsi été organisées mi 2013.

Conformément à la demande de l'ADEME, le programme d'actions est réparti selon les 5 axes suivants et comprend une action minimum dans chaque axe :

- Axe 1 : sensibilisation des publics à la prévention des déchets
- Axe 2 : les actions éco-exemplaires de la collectivité et des communes adhérentes
- Axe 3 : les actions emblématiques nationales (promotion des sacs de caisse réutilisables, promotion de l'autocollant stop pub, promotion du compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire)
- Axe 4 : les actions d'évitement de la production de déchets
- Axe 5 : les actions de prévention quantitative des entreprises ou les actions de prévention qualitatives

Le détail des actions et de leur programmation prévisionnelle par axes est récapitulé dans les tableaux suivants :

n° axe	Opérations	n° action	Actions	Etapas de l'action	Calendrier prévisionnel																															
					2013								2014								2015								2016							
					Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
1	Sensibiliser les foyers aux gestes de prévention des déchets	1	Guide des déchets ménagers	Conception																																
				Distribution																																
			Guide explicatif de la redevance incitative avec une synthèse des gestes de prévention	Conception																																
				Courrier d'information																																
			Distribution																																	
				Fiches détaillées prévention déchets	Conception																															
			Distribution																																	
			Campagne de communication sur les gestes de prévention	Conception																																
	Diffusion																																			
	Sensibiliser les jeunes à la prévention des déchets	2	Sensibiliser les élèves de maternelle et de primaire	Définition d'un programme d'actions																																
				Courrier d'information																																
				Planification des interventions																																
Réalisation des interventions																																				

n° axe	Opérations	n° action	Actions	Etapas de l'action	Calendrier prévisionnel																														
					2013							2014							2015							2016									
					Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.
2	Sensibiliser les élus à la prévention des déchets	3	Groupe de travail redevance incitative	Réunions																															
			Livret redevance incitative à destination des élus avec messages de prévention	Conception																															
				Distribution																															
	Rendre exemplaire la Communauté de Communes	4	Réduction de la consommation de papiers de bureau	Bilan financier des consommations																															
				Fiches descriptives sur l'utilisation du matériel																															
				Communication sur les efforts de réduction																															
		5	Compostage des déchets issus de la restauration des agents	Préparation action																															
				Installation du matériel																															
				sensibilisation agents																															
		6	Organisation de manifestations éco-responsables (généralisation)	Vaisselle réutilisable : définition organisation																															
				Vaisselle réutilisable : mise en œuvre																															
				Approvisionnement en produits locaux																															
		7	Réflexion sur l'utilisation de couches lavables dans les crèches intercommunales	Retour d'expériences																															
				Démonstration auprès du personnel																															
			0	Aménagement des nouveaux locaux pour limiter la production de déchets	Inventaire des besoins																														
		Recherche de solutions techniques adaptées																																	
		Validation																																	
		Accompagner les communes dans une démarche de prévention des déchets	8	Accompagnement dans la valorisation et la réduction des déchets de bureau	Diagnostics (2012)																														
	Guide bonnes pratiques																																		
	8 bis		Accompagnement dans la valorisation et la réduction des déchets de cimetière	Diagnostics (2012)																															
				Recherche de solutions																															
				Mise en œuvre																															
	8 Ter		Accompagnement dans la valorisation et la réduction des déchets issus de l'entretien des espaces publics	Diagnostics (2012)																															
				Retour d'expériences																															
				Création site pilote																															

n° axe	Opérations	n° action	Actions	Etapas de l'action	Calendrier prévisionnel																																
					2013								2014								2015								2016								
					Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
3	Réduire les imprimés publicitaires	9	Création d'un autocollant stop pub	Création																																	
				Distribution																																	
				Enquête /Comptabilisation																																	
			Suivi de l'opération "stop pub"	Information distributeurs																																	
				Bilan de l'opération																																	
	Inciter les foyers à recourir à une gestion autonome de leurs déchets organiques	10	Sensibiliser à la pratique du compostage	Site démonstration																																	
				Animations																																	
				Conception plaquette																																	
				Distribution plaquette																																	
				Campagne de communication																																	
			Encourager le compostage domestique	Dotation composteurs																																	
				Suivi des foyers																																	
		11	Proposer une solution de broyage aux habitants	Création partenariat																																	
				Expérimentation																																	
				Diffusion																																	
			12	Développer le compostage collectif en pied d'immeuble	Création site pilote																																
					Diffusion																																
					Accompagnement																																
		Réduire le gaspillage alimentaire des ménages	1	Sensibiliser sur les conséquences financières du gaspillage alimentaire (plaquette)	Conception																																
					Diffusion																																
	Accompagner les restaurants scolaires dans une démarche de prévention des déchets	13	Compostage des déchets organiques	Projet(s) pilote																																	
				Diffusion																																	
				Suivi de l'action																																	
			Réduction du gaspillage alimentaire	Accompagnement sites pilote																																	
				Diffusion																																	

n° axe	Opérations	n° action	Actions	Etapes de l'action	Calendrier prévisionnel																																
					2013								2014								2015								2016								
					Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
4	Développer le réemploi	14	Mise en place d'une collecte d'objets en déchèterie	Rencontre des partenaires potentiels																																	
			Aménagement en déchèterie																																		
		0	Promotion des artisans et commerçants de la réparation	Conception annuaire																																	
			Diffusion annuaire																																		
	Promouvoir l'utilisation des couches lavables	7	Sensibilisation des assistantes maternelles	Journées de démonstration																																	
			Sensibilisation des ménages	Affichage + journées de démonstration																																	
			Réflexion sur la création d'un service clé en main	Etude de faisabilité																																	
	Réduire la production d'emballages	1	Promouvoir la consommation de l'eau du robinet	Groupe de travail distributeur d'eau et médecins																																	
				Définition d'un programme d'actions																																	
				Réalisation des actions																																	
	Accompagner les administrations dans une démarche de réduction de leurs déchets	8	Accompagnement dans la réduction et la valorisation des déchets de bureau	Rencontre des administrations																																	
				Estimation des gisements, sensibilisation																																	
5A	Accompagner les commerçants dans une démarche de réduction de leurs déchets	15		Rencontre des représentants des commerçants																																	
				Définition d'un programme d'actions																																	
				Réalisation des actions																																	
5B	Sensibiliser au tri et à la prévention des déchets dangereux	1	Information dans le guide des déchets ménagers	Conception																																	
				Distribution																																	
		16	Sensibiliser à l'utilisation de produits ménagers alternatifs	Conception d'une fiche pratique																																	
				Diffusion de la fiche																																	
				Ateliers démonstration																																	

3.3 – Poursuite des actions de sensibilisation au compostage

Les actions lancées lors du précédent programme, ont été poursuivies, notamment les actions de sensibilisation au compostage domestique.

Sur l'année 2013, 16 animations et sensibilisation sur le compostage ont été réalisées avec le concours des guides composteurs. Au total 228 personnes ont été sensibilisées au compostage lors de ces animations.



Sensibilisation au compostage sur le marché hebdomadaire de Château-Thierry et sur le quartier des Vaucrises

Les différentes interventions relatives à la sensibilisation au compostage sont récapitulées dans le tableau suivant :

Date	Commune	Organisme/organisateur	Lieu	Nature de la manifestation	Nbr personnes sensibilisées
12/03/2013	Château-Thierry	Avenir, Développement et Formation (ADF)		Sensibilisation au compostage	10
13/04/2013	Château-Thierry	Société d'Horticulture de la Région de Château-Thierry	Palais des Sports	Bourse aux plantes	14
01/05/2013	Bézu-Saint-Germain	Foyer des jeunes			16
04/05/2013	Verdilly	Société d'Horticulture de la Région de Château-Thierry	Château	Fête des plantes	21
05/05/2013	Verdilly	Société d'Horticulture de la Région de Château-Thierry	Château	Fête des plantes	27
01/06/2013	Coincy		Cour mairie	Salon des passions	10
02/06/2013	Coincy		Cour mairie	Salon des passions	11
08/06/2013	Rocourt-Saint-Martin	Ferme de la Genevroye	Ferme	Marché bio	0
15/06/2013	Château-Thierry	Centre social la Rotonde	Quartier des Vaucrises	Fête de quartier	40
04/07/2013	Château-Thierry	Ville de Château-Thierry	Jardin partagé	Atelier sensibilisation	1
05-06/07/2013	Château-Thierry	Association Marcher vers le Bien-être	Parc St-Joseph	Village bien-être	0
26/08/2013	Château-Thierry	CCRCT formation agents	SMA	Pré-rentree	17
27/09/2013	Château-Thierry	Ville de Château-Thierry	Place hôtel de ville	Marché hebdomadaire	17
12/10/2013	Rocourt-Saint-Martin	Ferme de la Genevroye	Cour de la ferme	Marché bio	0
20/10/2013	Brasles	Comité des fêtes	Espace culturel	Brocante	24
04/12/2013	Château-Thierry	Croix Rouge	Epicerie sociale	Réunion bénéficiaires	20
				Total interventions	228

En 2013, 161 composteurs supplémentaires ont été distribués. Suite au sondage sur la gestion des déchets végétaux inclu dans le calendrier de collecte 2013, les demandes de composteurs ont très largement progressé en passant de 95 demandes en 2012 à 161 en 2013.

Au total, depuis les premières mises à disposition en 2008, 716 composteurs ont été distribués. Ce chiffre reste néanmoins assez faible comparé à d'autres collectivités, mais il peut s'expliquer en partie par la présence sur le territoire d'une collecte en porte à porte de déchets végétaux.

3.4 – Lutte contre le gaspillage alimentaire

Tout au long de la chaîne alimentaire, environ 280 kg d'aliments par personne et par an sont gaspillés, dont plus de 20 kg dans les foyers.

En 2013, les actions de sensibilisation au gaspillage alimentaires engagées en 2012 se sont poursuivies au sein des établissements scolaires. L'opération contre le gaspillage alimentaire, lancée en 2012 en partenariat avec la chargée de mission sur les filières courtes dans le cadre de la démarche d'accompagnement à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique, avait donné lieu à des pesées de déchets non consommés par les enfants sur 3 restaurants scolaires pilotes livrés par la cuisine centrale : Louise Michel, Bois Blanchard et la Madeleine.

En 2013, des animations sur le temps du midi ont été réalisées sur ces 3 sites pilotes en abordant les thématiques du gaspillage alimentaire, de l'agriculture biologique et des filières courtes. Les 3 structures très motivées ont même organisé un petit challenge, la structure gagnante était celle produisant le moins de déchet. Durant l'année scolaire, le groupe « anti-gaspi » a aussi travaillé le midi à la réalisation d'ateliers sur cette thématique (livret, charte, memory...).

4 – COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION

4.1 – Les sollicitations des usagers

809 sollicitations ont été enregistrées en 2013, soit près de 70 appels par mois en moyenne. Ces appels concernent essentiellement les contenants (dotations, réparation ou adaptation du volume) (50 %), les non collectes (26 %) et les demandes de renseignements (24 %) sur les jours de collecte notamment. La répartition de ces différents appels est présentée dans le tableau ci-après.

	Nature des sollicitations	Nb d'appels	%
DOTATIONS BACS	Bacs jaunes	66	8,2%
	Bacs ordures ménagères	103	12,7%
	Bacs ordures ménagères et bacs jaunes	187	23,1%
	Bacs cartons	1	0,1%
	TOTAL DOTATIONS BACS	357	44,1%
REPARATIONS BACS	Réparations couvercles	32	4,0%
	Réparation roues	11	1,4%
	TOTAL REPARATIONS BACS	43	5,3%
DOTATIONS SACS	Sacs jaunes	27	3,3%
	Sacs de pré-collecte	10	1,2%
	TOTAL DOTATIONS SACS	37	4,6%
DECHETERIE	Horaires déchèterie	12	1,5%
	Accès déchèterie	3	0,4%
	Déchets à déposer	3	0,4%
	TOTAL DECHETERIE	18	2,2%
COLLECTE OMR ET SELECTIVE	Infos jours de collecte	11	1,4%
	Non collecte OM ou selectif	162	20,0%
	Organisation collecte	9	1,1%
	Dégradations	3	0,4%
	Infos tri	2	0,2%
	Refus collecte	3	0,4%
	Collecte cartons	1	0,1%
	TOTAL COLLECTE OM ET CS	191	23,6%
COLLECTE DU VERRE	Colonne pleine	20	2,5%
	Emplacements colonnes	2	0,2%
	Incidents colonnes	1	0,1%
	TOTAL COLLECTE DU VERRE	23	2,8%
COLLECTE DECHETS VEGETAUX	Infos jours de collecte	13	1,6%
	Infos contenants à utiliser	2	0,2%
	Non collecte	45	5,6%
	Problème collecte	2	0,2%
	TOTAL COLLECTE DV	62	7,7%
DOCUMENTS COMMUNICATION	Calendrier de collecte	50	6,2%
	Autocollants bacs	1	0,1%
	Stop pub	10	1,2%
	Guide du tri	2	0,2%
	TOTAL DOCUMENTS COMMUNICATION	63	7,8%
DIVERS	Dépôts encombrants	2	0,2%
	Collecte encombrants	1	0,1%
	Collecte sapins	3	0,4%
	Rentrées et sorties des bacs	6	0,7%
	TEOM	2	0,2%
	Exutoires autres déchets	1	0,1%
	TOTAL DIVERS	15	1,9%
TOTAL		809	100,0%

Le service collecte sélective a aussi envoyé 150 courriers aux usagers pour leur rappeler les consignes de tri ou les informer des jours et conditions de collecte ou répondre à leurs sollicitations.

4.2 – Animations scolaires

La Communauté de Communes accompagne les écoles dans leur programme d'éducation à l'environnement. Pour l'année scolaire 2012-2013, 8 ateliers étaient proposés aux 32 écoles primaires du territoire sur les thématiques de la prévention et du tri des déchets :

- Les p'tits ateliers des 5 sens
- Le tri poubelle
- Les matières premières
- Toute pollution a une solution
- Le compostage
- La déchèterie
- Fabriquer du papier recyclé
- DD met les pieds dans le plat

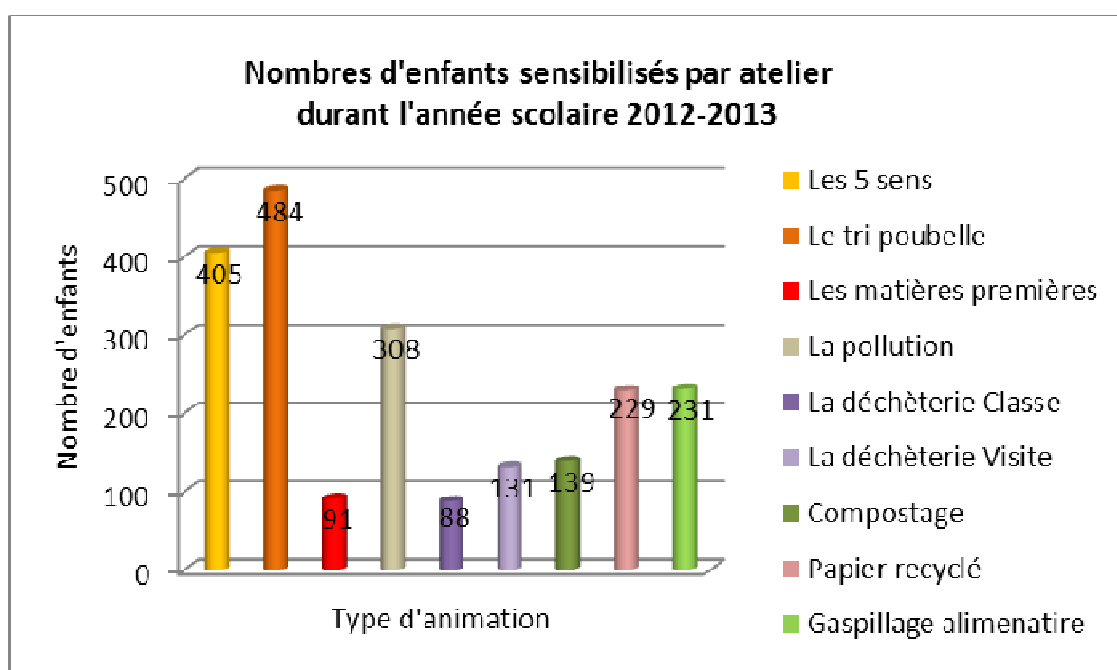
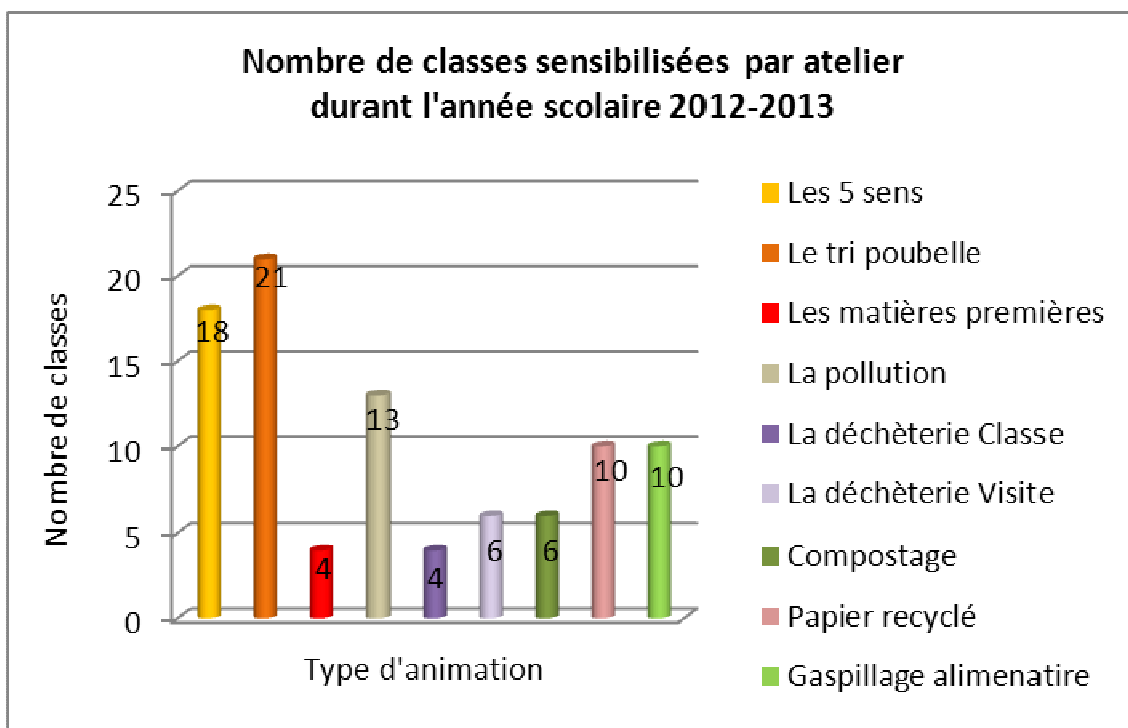
Depuis la mise en place de ce programme, le nombre de classe et d'enfants sensibilisés ne cesse d'augmenter. En 2013, deux nouveaux ateliers sont venus compléter et élargir le programme : le recyclage du papier et le gaspillage alimentaire (« DD met les pieds dans le plat »).

L'atelier « DD met les pieds dans le plat », réalisé en collaboration avec la chargée de mission filières courtes, s'articule autour de 3 axes : la différence entre l'agriculture « traditionnelle » et celle dite « biologique », la notion de saisonnalité et le gaspillage alimentaire.

Concernant les animations sur le compostage, cette année, une école du territoire a souhaité l'installation d'un composteur : la maternelle de Coincy. Cette demande rentre dans le cadre d'un projet de jardin déjà en place. Le composteur est également alimenté par des biodéchets alimentaires issus de la récré fruitée et des ateliers de cuisine.

D'autres écoles ont bénéficié d'un atelier en classe au cours duquel les élèves ont pu découvrir ce qui est autorisé ou non dans le composteur, le processus de décomposition...

Sur l'année scolaire 2012-2013, l'ambadrice du tri est intervenue dans 44 classes primaires (33 en 2012), et a ainsi sensibilisé 1027 enfants (954 en 2012) à la protection de l'environnement qui ont participé à un ou plusieurs ateliers. Ce sont en tout 2 106 ateliers réalisés sur les différentes thématiques relatives au tri et à la prévention des déchets.



Comme les années précédentes, la Communauté de Communes a accompagné le collège Jean Rostand dans ces différents projets.

Elle a ainsi participé à la collecte de papiers de bureau « Vos papiers SVP » organisée par le collège Jean Rostand depuis 2005. Une journée début avril est consacrée à la récupération de ce papier provenant de particuliers et/ou d'entreprises. La Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) du collège trie ce papier qui est ensuite revendu à l'entreprise Greenfield pour y être recyclé. Cette petite participation financière permet aux enseignants d'organiser des sorties pédagogiques. La Communauté de Communes participe à cette opération par l'apport en avril des papiers de bureau qu'elle produit et par la remise de récompenses en juin aux élèves ayant remporté le concours.

Environ 20 élèves accompagnés de leurs professeurs ont aussi bénéficié d'une visite de la déchèterie le 25 juin 2013 avec apport d'une vingtaine de kilos de piles usagées, des calculatrices ainsi que des films plastiques.



Visite de la déchèterie et dépôt de piles des élèves du Collège Jean Rostand

4.3 – Autres animations

- Ateliers sur le gaspillage alimentaire à la Croix Rouge (06/02/13, 22/05/13 et 20/06/13) : 80 personnes sensibilisées
- Stand à la foire exposition de Château-Thierry avec sensibilisation au tri et à la prévention des déchets (jeu sur le tri, poubelles pédagogiques, mémo du tri et composteur)
- Stand sur le tri des déchets lors de la fête de quartier des Blanchards le 6/06/13 : une trentaine d'enfants ont participé aux jeux du tri et de la déchèterie



- Animations et sensibilisation sur le compostage réalisées avec le concours des guides composteurs : 16 interventions lors de manifestations (fêtes des Plantes de Verdilly, bourse aux plantes à Château-Thierry, fêtes de quartier des Vaucrises, salon des passions à Coincy, marché Bio à Rocourt, brocante de Brasles...), au sein de structures (Croix Rouge, ADF, Foyer des jeunes, SMA) ou encore sur le marché hebdomadaire de Château-Thierry et le jardin partagé des Vaucrises. Au total 228 personnes ont été sensibilisées au compostage lors de ces animations.



Sensibilisation au compostage par les guides composteurs
lors de la fête de quartier aux Vaucrises

4.4 – Réalisation de documents de communication

En 2013, plusieurs documents de communication ont été réalisés pour rappeler aux habitants les règles de collecte et de tri et les informer des outils disponibles pour réduire leur production de déchets :

- ✕ Calendriers de collecte distribués dans toutes les boîtes aux lettres. En plus du rappel des règles de tri et de présentation des déchets à la collecte, le calendrier 2014 comportait un volet sur la prévention des déchets
- ✕ Réactualisation du panneau d'entrée de la déchèterie



Communauté de Communes
de la Région de
Château-Thierry

Déchèterie

03 23 83 04 92

Ouverture :

d'avril à octobre :
lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
dimanche de 9 h à 12h

de novembre à mars :
lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
dimanche de 9 h à 12h

Fermeture : mardi et jours fériés **Fermeture : mardi, jeudi et jours fériés**

Déchets acceptés :

 DÉBLAIS / GRAVATS	 MÉTAUX	 ENCOMBRANTS	 AMEUBLEMENT	 DÉCHETS VERTS	 BOIS	 CARTONS	 PAPIERS
 PNEUMATIQUES	 PRODUITS DANGEREUX	 HUILES DE VIOANGE	 LAMPES	 BATTERIES	 PILES ET ACCUMULATEURS	 APPAREILS ÉLECTRIQUES	 RADIOGRAPHIES

 **Sont interdits :** ordures ménagères, déchets de soins, produits amiantés, pneus de véhicules lourds, éléments de carrosseries, cadavres d'animaux, explosifs (bouteille de gaz, munitions...)... ainsi que les dépôts à l'extérieur de la déchèterie et la récupération dans les containers (sous peine d'amende).

Pour entrer sur l'aire :
- merci de présenter votre carte d'accès
- merci de suivre les directives des gardiens.
Veillez à déposer vos déchets dans les containers appropriés.

© CANTIER

- ✕ Mémo du tri transmis avec la Lettre d'info de mai
- ✕ Article sur la décision des élus de passer à la redevance incitative comme mode de financement du service déchets dans la Lettre d'info de mai
- ✕ Programme d'éducation à l'environnement
- ✕ Guide des déchets avec un tri progressif et une partie astuce sur la prévention des déchets remis à l'ensemble des usagers en octobre 2013

- ✕ Affiches sur le tri des déchets pour les locaux poubelles des collectifs et autocollants pour les trappes des abris bacs



- ✕ Autocollants consignes de tri pour le bac jaune et les colonnes à verre



- ✕ Autocollants stop pub



5 – LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 - Dépenses et recettes

Pour assurer le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, 3 992 187 € ont été inscrits en section de fonctionnement au Budget Primitif 2013 et 141 184 € en section d'investissement.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes (hors TEOM)	Dépenses	Recettes
BP 2013	3 992 187 €	354 104 €	141 184 €	50 000 €
CA 2013	3 839 072 €	501 100 €	37 398 €	2 648 €

Principales dépenses réalisées en 2013 :

- prestations de collecte : 1 565 084 € TTC
- gestion de la déchèterie : 573 493 € TTC
- traitement des déchets : 1 330 871 € TTC
- maintenance et lavage (bacs et déchèterie) : 104 784 € TTC
- frais de personnel : 202 728 € TTC
- acquisition et travaux liés aux contenants : 35 036 € TTC

Principales recettes perçues en 2013 :

- soutiens des Eco-organismes : 308 448 € TTC
- recettes issues des filières de recyclage : 178 994 € TTC
- subventions liées à la prévention des déchets : 3 649 € TTC
- contributions professionnels et Mézy-Moulins / accès déchèterie : 8 106 € TTC

L'évolution des dépenses et recettes 2013 par rapport à l'année précédente est détaillée dans les tableaux suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	C.A. 2012	B.P. 2013	C.A. 2013	Evolution CA 2013 / CA 2012	
Contrat de prestations de services	2 282 150 €	2 253 500 €	2 138 577 €	-6%	-143 573 €
Collecte OM et sélectif (SRN)	1 220 468 €	1 305 000 €	1 265 907 €	4%	45 439 €
Collecte DASRI (SRN)	42 025 €	44 000 €	43 984 €	5%	1 959 €
Collecte Verre (PATE+ MITNIK)	30 975 €	32 500 €	31 597 €	2%	622 €
Collecte Végétaux (ECT COLLECTE)	216 651 €	227 000 €	223 596 €	3%	6 945 €
Gestion déchèterie (VEOLIA + Valor'Aisne)	772 031 €	645 000 €	573 493 €	-26%	-198 538 €
Maintenance, lavage (bacs, déchèterie)	100 365 €	122 000 €	104 784 €	4%	4 419 €
Cotisation syndicat traitement (Valor'Aisne)	1 253 037 €	1 333 000 €	1 330 871 €	6%	77 834 €
Total charges techniques	3 635 552 €	3 708 500 €	3 574 232 €	-2%	-61 320 €
Frais généraux	55 299 €	37 150 €	41 034 €	-26%	-14 265 €
Communication	4 625 €	17 500 €	16 772 €	263%	12 147 €
Etudes	6 070 €	20 000 €	4 306 €	-29%	-1 764 €
Frais de personnel (y/c frais indirects)	205 296 €	209 037 €	202 728 €	-1%	-2 568 €
Total charges fonctionnelles	271 290 €	283 687 €	264 840 €	-2%	-6 450 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	3 906 841 €	3 992 187 €	3 839 072 €	-2%	-67 769 €

Recettes	C.A. 2012	B.P. 2013	C.A. 2013	Evolution CA 2013 / CA 2012	
Subventions / prévention déchets + RI	31 208 €	22 904 €	3 649 €	-88%	-27 559 €
Subventions Eco-organismes + filières recyclage	298 149 €	323 000 €	487 442 €	63%	189 293 €
Cartes pour professionnels / accès déchèterie	1 670 €	1 500 €	1 354 €	-19%	-316 €
Contribution Mézy-Moulins / accès déchèterie	11 543 €	6 700 €	6 752 €	-42%	-4 791 €
Divers (remboursement sinistres, régularisation...)	15 245 €	0 €	1 903 €	-88%	-13 342 €
TOTAL recettes de fonctionnement (hors TEOM)	357 815 €	354 104 €	501 100 €	40%	143 285 €

Baisse des charges de fonctionnement de 2% (- 67 769 €)

La diminution des charges techniques de 2% (- 61 320 €) est surtout liée au nouveau marché de gestion de la déchèterie. Les charges fonctionnelles enregistrent elles aussi une baisse de 2 % (- 6 450 €).

Augmentation des recettes de fonctionnement de 40 % (+ 143 285 €)

Cette progression est essentiellement due à l'augmentation des subventions des Eco-organismes avec notamment les bénéfices liés au passage au barème E d'Eco-emballages en 2012. Cette progression est néanmoins à nuancer car la perception des recettes est en partie décalée dans le temps avec le versement du solde sur l'année suivante et les versements d'acompte sur l'année en cours.

Si on compare les recettes correspondant au recyclage des déchets effectué sur l'année et non celles perçues sur l'année, on constate une diminution de ces recettes de 1,18 % entre 2012 et 2013 liée aux stocks de matériaux recyclés restés sur le centre de tri en fin d'année qui a entraîné une diminution des ventes de matériaux et des subventions Eco-Emballages. Ces recettes liées à ces tonnages restés en stock seront perçues sur 2014.

Recettes liées au recyclage des déchets effectué sur l'année

Nature des recettes	2012	2013	Evolution/ année N-1
Vente des matériaux recyclables issus du bac jaune	127 860 €	118 189 €	-2,50%
Vente des matériaux recyclables issus de la déchèterie	16 801 €	63 274 €	12,01%
Subventions Eco-Emballages (soutien à la tonne triée et à la communication)	219 069 €	175 357 €	-11,29%
Subventions Eco-systèmes (valorisation des DEEE)	11 165 €	11 721 €	0,14%
Subvention EcoFolio (journaux, magazines, papiers)	13 677 €	15 453 €	0,46%
Subvention EcoTLC (textiles et chaussures)	3 098 €	3 097 €	0,00%
TOTAL	391 670 €	387 091 €	-1,18%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	C.A. 2012	B.P. 2013	C.A. 2013	Evolution CA 2013 / CA 2012	
Acquisition matériel administratif	0 €	0 €	2 362 €		2 362 €
Bâtiments communautaires	130 €	0 €	0 €	-100%	-130 €
Etude optimisation déchèterie	1 220 €	70 000 €	0 €	-100%	-1 220 €
Bacs collecte sélective et OMR	35 130 €	31 184 €	30 960 €	-12%	-4 170 €
Colonnes aériennes verre	10 387 €	5 000 €	4 076 €	-61%	-6 311 €
Abris bacs/ Cache conteneurs	3 827 €	7 060 €	0 €	-100%	-3 827 €
Sacs de précollecte	0 €	7 000 €	0 €		0 €
Acquisitions composteurs	0 €	17 940 €	0 €		0 €
Matériel pédagogique, manifestation	0 €	3 000 €	0 €		0 €
TOTAL dépenses d'investissement	50 694 €	141 184 €	37 398 €	-26%	-13 296 €

Recettes	C.A. 2012	B.P. 2013	C.A. 2013	Evolution CA 2013 / CA 2012	
Acquisition Bacs	14 427 €	0 €	0 €	-100%	-14 427 €
Acquisition composteurs	1 664 €	15 000 €	2 648 €	59%	984 €
Participation des particuliers	1 664 €	1 500 €	2 648 €	59%	984 €
Subvention ADEME	0 €	13 500 €	0 €		0 €
Optimisation déchèterie	0 €	35 000 €	0 €		0 €
Divers	10 902 €	0 €	0 €	-100%	-10 902 €
TOTAL recettes d'investissement	26 993 €	50 000 €	2 648 €	-90%	-24 345 €

Les dépenses d'investissement sont essentiellement liées à l'acquisition de contenants (bacs et colonnes à verre). Les recettes concernent la participation des particuliers pour la mise à disposition de composteurs.

5.2 – Financement du service

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé à 87 % par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le taux s'élevait en 2013 à 9,50 % et le produit à 2 890 522. Le budget général prend en charge la différence.

Le coût global de gestion du service (après déduction des recettes) est de 106 € TTC par habitant (115 € en 2012). Le coût par tonne collectée est de 161 € TTC (171 € en 2012). A titre indicatif, la moyenne régionale en 2010 était de 85 € TTC par habitant et 141 € TTC par tonne. La moyenne nationale 2010 (issue du référentiel ADEME publié en 2013) était de 91 € TTC / hab. et de 173 € TTC / T.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2013 a été marquée par la prise de décision des élus en mars d'opter pour la redevance incitative comme mode de financement du service d'élimination des déchets afin de se conformer aux lois Grenelle, de réduire les quantités de déchets traitées et de maîtriser ainsi l'évolution des coûts du service.

Avec la redevance incitative, les utilisateurs du service déchets ne paieront plus une taxe sur leurs impôts fonciers mais une facture calculée directement en fonction de l'usage du service comme pour l'eau ou l'électricité. Cette redevance, payée par l'ensemble des usagers (ménages, professionnels, administrations) devrait les responsabiliser et les inciter à réduire leur production d'ordures ménagères et améliorer leur geste de tri.

Le passage à la redevance incitative est prévue pour le 1er janvier 2016 avec la mise place des outils nécessaires (bacs pucés, conteneurs semi-enterrés ou enterrés badgés, fichiers des redevables...) en 2014 et la facturation à blanc avec comptabilisation des levées en 2015.

L'année 2013 a aussi été consacrée à la préparation des marchés de gestion des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la mise en place de cette redevance incitative. A l'occasion du renouvellement des marchés de collecte arrivant à échéance fin 2014, l'harmonisation des services sera effectuée avec la commune de Mézy-Moulins qui a intégré la Communauté de Communes au 1/01/13.

Le passage à la redevance incitative devrait permettre d'accentuer la diminution des tonnages collectés, entamée en 2012 et confirmée en 2013. Les indicateurs techniques sont assez encourageants en terme de prévention des déchets. Ces deux dernières années ont en effet permis de passer d'une production de 373 kg d'OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) par an et par habitant à 350 kg par an et par habitant, soit une diminution de 6% des OMA. Si cette tendance se confirme, les objectifs du programme de prévention et du Grenelle de l'environnement (réduction de 7% des OMA en 5 ans) devrait pouvoir être atteints.

Les indicateurs financiers sont aussi encourageants avec une baisse des dépenses de fonctionnement de 2% en partie liée aux prix obtenus lors de la passation du nouveau marché d'exploitation de la déchèterie, entré en vigueur au 1/01/13.

L'année 2014 verra la section d'investissement fortement impactée par l'acquisition des bacs pucés et conteneurs enterrés et semi-enterrés. Ces investissements amortis sur plusieurs années devraient pouvoir être contrebalancés par les économies qui pourront être réalisées sur la collecte et surtout le traitement des déchets avec la réduction de la production de déchets que la redevance incitative devrait engendrer.